



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 13/03/2025

N°262

La Direction générale des entreprises (DGE) publie son rapport sur l'écosystème deeptech en France

Innovation de rupture : relever le défi du passage à l'échelle

La Direction générale des Entreprises (DGE) a remis son rapport sur l'écosystème deeptech à **Éric Lombard, ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, **Philippe Baptiste**, ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la recherche, **Marc Ferracci**, ministre chargé de l'Industrie et de l'Énergie, et **Clara Chappaz**, ministre déléguée chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique.**

Intitulé « *L'innovation de rupture au défi du passage à l'échelle* », ce rapport dresse un état des lieux de l'écosystème deeptech en France et des enjeux pour les années à venir. Le Plan Deeptech, lancé il y a six ans, visait à structurer un écosystème d'innovation de rupture en finançant la création et la maturation de startups deeptech, en simplifiant le transfert technologique depuis la recherche publique et soutenant l'amorçage des startups par des financements et accompagnement renforcé. **Le rapport met en évidence le bilan positif de ce plan sur la structuration de l'écosystème deeptech sur les stades amont de développement.**

Un positionnement renforcé sur la scène internationale

Le volume de levées de fonds sur le segment deeptech a quasiment été multiplié par trois en cinq ans (de 1,5 Md€ en 2019 à 4,1 Md€ en 2023), positionnant la France à la première place au sein de l'Union européenne et à la quatrième place mondiale (derrière les États-Unis, la Chine et le Royaume-Uni), avec des succès notables dans plusieurs secteurs stratégiques, notamment l'intelligence artificielle, le quantique, le stockage ADN, la biotech et le *new space*.

Dans un contexte géopolitique de plus en plus complexe, les entreprises deeptech présentent régulièrement un potentiel dual, à la fois civil et militaire, qui justifie une attention accrue des pouvoirs publics pour préserver la souveraineté technologique de la France et sa capacité de défense.

Des enjeux persistants pour les entreprises deeptech françaises

Le passage à l'échelle en termes de levées de fonds, d'industrialisation et d'internationalisation constituent des enjeux majeurs pour les entreprises deeptech françaises. Le rapport met en évidence un risque de distanciation de l'écosystème français d'entreprises deeptech à échelle internationale, faute d'une recherche suffisamment axée sur les priorités stratégiques d'avenir et d'une capacité de financement permettant d'accompagner leur montée en puissance.

Perspectives d'avenir pour poursuivre dans cette dynamique

Afin de poursuivre la dynamique positive observée depuis cinq ans et de relever le défi du passage à l'échelle, le rapport émet des pistes de réflexion :

- **Renforcer de la valorisation de la recherche scientifique française**, en accélérant le passage du « labo à l'usine », pour faire de l'innovation de rupture un véritable moteur de compétitivité et de souveraineté industrielle.
- **Répondre à un besoin de financement de 30 Md€ d'ici 2030** pour les entreprises deeptech, afin d'accompagner les startups tout au long de leur cycle de développement et permettre de créer de champions technologiques de rang mondial. La France et l'Europe doivent se doter de capacités de soutien avec des outils de financement privé et public des start-ups, capables de rivaliser avec les principaux compétiteurs internationaux.
- **Accélérer la transition des startups deeptech vers des entreprises industrielles compétitives**, en renforçant l'adoption de leurs innovations sur le marché. Le rapport préconise un recours accru et systématique aux instruments extra-financiers que sont la commande publique et privée, les garanties et les leviers règlementaires, afin d'accélérer la normalisation des entreprises deeptech dans le tissu économique.

Sur la base de ces conclusions et pistes, une réflexion interministérielle, associant l'ensemble des acteurs privés de l'écosystème deeptech, doit aboutir d'ici l'été à une nouvelle stratégie en faveur de la deeptech française.

[Consulter le rapport complet](#)

Éric Lombard : « *L'innovation de rupture est un levier stratégique pour notre souveraineté et notre croissance. Ce rapport met en lumière les défis que nous devons collectivement relever : mobiliser plus de financements, accélérer l'industrialisation et structurer des champions technologiques capables de rivaliser sur la scène mondiale. La France a tout pour être à la pointe, nous devons amplifier notre action avec ambition.* »

Philippe Baptiste : « *La France dispose d'un écosystème de recherche d'excellence, reconnu dans le monde entier, qui est à la source des grandes innovations de rupture. Ce rapport souligne l'urgence de mieux valoriser notre potentiel scientifique et de renforcer le passage du laboratoire à l'usine. Ce rapport rappelle une évidence : investir dans la science, c'est investir dans notre souveraineté et dans notre avenir.* »

Marc Ferracci : « *Ce rapport dresse un constat clair : si nous voulons que la France reste une puissance industrielle, nous devons donner à nos startups deeptech les moyens de grandir et d'industrialiser leurs innovations de rupture. Dans les prochains mois, nous travaillerons avec l'ensemble des acteurs pour structurer une stratégie ambitieuse, qui permettra à ces technologies de rupture de se déployer en France et en Europe.* »

Clara Chappaz : « *L'essor de la deeptech, notamment dans l'intelligence artificielle et les technologies numériques stratégiques, nécessite des choix clairs et une action concertée. Ce rapport apporte des éléments essentiels pour nourrir une réflexion collective et aboutir à une feuille de route qui permettra d'accélérer l'innovation et de renforcer notre souveraineté technologique.* »

Contacts presse :

Cabinet de Eric Lombard :

Cabinet de Philippe Baptiste :

Cabinet de Marc Ferracci : 01 53 18 46 19 – presse@cabinets.industrie.gouv.fr

Cabinet de Clara Chappaz : presse.minefi@cabinets.finances.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 – presse.dge@finances.gouv.fr